



Erreur sur le solde de points

Par **bouddha69**, le **03/04/2012** à **10:35**

Bonjour,

J'ai été arrêté il y a quelques mois en "état d'ébriété" (0.26 mg/l d'air...). Aujourd'hui, j'ai reçu mon solde de points m'indiquant qu'il ne me restait plus que 4 points. Mon problème, je n'ai jamais commis d'infraction pouvant engendrer de perte de points si ce n'est celle là. Pensez vous possible que ce soit une erreur sur le solde ?

Sur les conseils de plusieurs personnes, je suis allé en préfecture afin de demander mon relevé intégral de points. Je suis tombé sur un gentil fonctionnaire qui m'a dit que pour contester, je devais adresser une lettre au service du fichier national des permis de conduire, place Beauvau à Paris. Or sur le papier qu'il m'a donné avec l'adresse, il est écrit que c'est pour contester.

Je lui est donc expliqué que je ne voulais pas tout de suite contester mais d'abord savoir ce qu'était ces deux points qu'il me manque. En final, je me suis fait gentiment virer par un agent de police car j'ai haussé la voix compte tenu d'une certaine frustration (je sais que ça ne fait pas avancer les choses mais là, ça m'a échappé).

Pour résumer, je viens vers vous pour savoir ce que je dois faire. Dois je envoyer un courrier au service du fichier national des permis de conduire ou bien faire une demande écrite du relevé intégral ? Avez vous d'autres conseils à me donner ?

Merci d'avance

Jordane

Par **razor2**, le **04/04/2012** à **10:08**

Le listing des infractions ayant entraîné des retraits de points figure sur le relevé intégral que la Préfecture DOIT vous communiquer à votre demande.....